



Achat d'un bien immobilier en indivision accord 2/3

Par **Sarassb**, le **25/01/2010** à **10:38**

Bonjour

Voici ma problématique:

Nous avons en cours, un projet d'achat d'un appartement sur lequel un problème se pose au niveau de l'accord des vendeurs. Plus précisément, les vendeurs sont en cours de divorce et le bien en question est en indivision 2/3 pour Monsieur et 1/2 Madame. La vente est initiée par Monsieur. Il est donc fort probable, vu que l'entente n'est pas bonne, que Madame refuse la vente du bien. Nous souhaiterions donc savoir en moyenne, si une procédure judiciaire devait être envisagée combien de temps celle-ci peut durer? Et si des précautions sont à prendre en compte dans ce genre de situation.

En information complémentaire, l'appartement en question n'est pas habité depuis plusieurs années et doit être complétement refais à neuf.

En vous remerciant par avance.